

Paris, le 6 août 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

DES DEPUTES APPELLENT À UNE NATION SPORTIVE ET ALCOOLISEE

Ces derniers mois, des députés de la République en Marche (LREM) et des Républicains ont appelé à en finir définitivement avec un pan majeur de la loi Evin et ainsi à introduire l'alcool au sein des compétitions sportives. [Il y a quelques jours, 72 députés LREM ont déposé une proposition de loi dont l'article 18 : « vise à assouplir, de manière encadrée, l'application de la loi Evin dans les stades en étendant l'octroi d'autorisations temporaires de vente d'alcool aux sociétés sportives ».](#) Sous le prétexte du soutien au sport, ces députés se font le relais fidèle du lobby alcoolier qui, année après année, rogne progressivement la plus grande loi de santé publique dont la France se soit dotée.

Après avoir élargi les possibilités de communication publicitaire lors de la précédente mandature, le lobby parlementaire de l'alcool repart à l'assaut en faisant sauter un des derniers verrous de la loi Evin qui interdit le sponsoring du sport par les cigarettiers et les alcooliers. Il nous semble important de rappeler à ces députés que la consommation d'alcool est incompatible avec le sport car la promotion de l'alcool auprès des jeunes via les compétitions sportives, vise à banaliser la consommation générale, et en premier lieu celles des jeunes qui constituent la majorité du public. C'est pourquoi la loi Evin a interdit le sponsoring sportif mais aussi culturel (concerts de rock par exemple) pour protéger la jeunesse. En interdisant l'introduction de l'alcool dans les stades, la loi Evin prévient également les violences qui sont directement corrélées à la consommation.

Deuxième cause de mortalité évitable en France, l'alcool tue 41 000 personnes chaque année

L'ANPAA continuera de rappeler ces évidences et d'en appeler à la responsabilité des pouvoirs publics pour empêcher que les fondements de la santé publique ne soient attaqués sous la pression d'un lobby dont les intentions se dissimulent derrière des éléments de langage patelins tels que « assouplissement encadré ».

L'ANPAA a régulièrement alerté sur cette offensive prévisible contre la loi Evin dans le sport car ce qui est en jeu, c'est le sponsoring de la Coupe du monde de rugby et des Jeux Olympiques à venir. Les intérêts et profits éventuels sont immenses pour les alcooliers, et c'est cela qui justifie aux yeux de ces parlementaires LREM un nouveau sacrifice de la loi Evin.

A.N.P.A.A.

20, rue Saint-Fiacre – 75002 Paris

Tél. : 01 42 33 51 04 – Fax : 01 45 08 17 02 – contact@anpaa.asso.fr - [@anpaa_asso](https://www.facebook.com/anpaa.asso) – www.anpaa.asso.fr - [facebook](https://www.facebook.com/anpaa.asso)

L'A.N.P.A.A. est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 5 février 1880) et agréée d'éducation populaire (arrêté du 6 mai 1974)

Rappelons que les dernières ministres de la Santé (Bachelot puis Touraine) ont dû accepter de rogner la loi Evin sous la pression du lobby alcoolier. En sera-t-il de même avec Agnès Buzyn, ce qui prouverait l'influence délétère du lobby de l'alcool sur les décisions prises au Parlement

Pour aller plus loin, consultez les Décryptages :

[Décryptages N° 16 - La bière championne de l'Euro : Sport, sponsoring et publicité](#)

[Décryptages N° 15 - Sport et alcool : Les liaisons dangereuses](#)

Contact presse :

Cécile JOYEUX

Cecile.joyeux@anpaa.asso.fr

01.42.33.51.04

A propos de l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA)

L'ANPAA est un acteur majeur du secteur français de l'addictologie avec plus de 90 établissements et équipes de prévention, de soins et d'accompagnement dans 72 départements et à l'île de la Réunion. Son domaine d'action couvre l'ensemble des produits, activités et conduites addictives : usage, usage détourné et mésusage d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit.